

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
MACON

Séance du : DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
(2 avril 2024)

Canton de  
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET  
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

**Arrêt des zones  
d'accélération pour  
l'implantation  
d'installations  
terrestres de  
production d'énergie  
renouvelables**

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Claudine GAGNEAU

**EXPOSE**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

Le Conseil a été  
convoqué le :  
20 mars 2024

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 3 avril 2024

Par délibération du 18 décembre 2023, le conseil municipal a acté le lancement d'une concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la commune a été consultable du 28 février au 13 mars 2024. Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations. Une consultation par voie électronique a été organisée du 28 février au 13 mars 2024.

Deux observations ont été présentées par le public.

Une observation émane de l'exploitant agricole de la parcelle BH048 qui s'oppose à son classement en ZAE nR. Cette parcelle était classée en zone photovoltaïque sur toiture en raison de son appartenance à la zone AUX I. Cette parcelle n'était pas construite à ce jour ; son classement n'a pas d'incidence sur l'exploitation agricole.

L'autre observation consistait à s'opposer à la création d'un parc éolien.

Il est proposé de créer :

- Les zones favorables à la production d'énergie photovoltaïque au sol avec ombrières sur parkings, telles que présentée en annexe ;

- Une zone favorable à la production d'énergie photovoltaïque au sol avec ombrières sur friches, telle que présentée en annexe ;
- Une zone favorable à la production d'énergie photovoltaïque sur toitures concernant l'ensemble des zones suivantes du PLU : AU, UAa, UB, UBa, UC, UCa, UCb, UX, AUI, AUIa ;
- Une zone favorable à la production de chaleur renouvelable telle que présentée en annexe.

## DELIBERATION

**VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

**VU** le code de l'énergie, notamment son article L. 141-5-3,

**VU** la délibération du 18 décembre 2023,

**VU** les résultats de la concertation publique organisée du 28 février au 13 mars 2024,

**VU** les documents graphiques joints en annexe,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de L.VOISIN et le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 2 abstentions de L. VOISIN et A. MONTEIX.

**APPROUVE** le projet de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

